

**PROCES-VERBAL SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 18 FEVRIER 2009 à 19 H 30
(Sur convocation du 12 Février 2009)**

Sous la présidence de Mme LABEYRIE, Maire en exercice,

PRESENTS : M. LESBATS. Mmes LABERTIT. TARRICQ. M. DEGERT. Mme LABEQUE. M. BOURLON. Mme POMAREZ. MM. SARROUET. BIREMONT. LADEBAT. Mme DULON. TERRADE. GRACIET. MOULIAN. M. HAINAULT. Mmes DUPRUILH. LARRODE. LECOLIER. MM. MICHEL. MATHIO. Mme MANDROUX. MM. GOYHENECHÉ. DIRIBERRY. Mme BERGFELD.

ABSENTS EXCUSES : M. LAHILLADE pouvoir à Mme LABEYRIE. M. BRETHOUS pouvoir à Mme TARRICQ. Mme BRIFFAUD pouvoir à M. MATHIO. Mme BERTHELOT pouvoir à Mme MANDROUX.

N° D'ORDRE	ORDRE DU JOUR	RAPPORTEUR
1	APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 18/12/2008	Mme le Maire
2	DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER	Mme le Maire
3	BILAN DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES EN 2008	Mme Tarricq
4	DECISIONS PRISES EN 2008 PAR Mme le MAIRE EN APPLICATION DE L'ART. L.2122-22 DU CGCT	M. Lesbats
5	RAPPORT SUR L'ETAT DES MARCHES PUBLICS SOLDES OU EN COURS D'EXECUTION ANNEE 2008	Mme Tarricq
6	DESIGNATION DU D.S.P. POUR L'EXPLOITATION DES ARENES MUNICIPALES POUR 2009-2011	Mme le Maire
7	ACQUISITION AMIABLE D'IMMEUBLE	Mme Labertit
8	ADHESION DE LA COMMUNE D'ANGRESSE ET DE LA C.C. DE CASTETS AU SYNDICAT MIXTE DE BIREPOULET	Mme Dupruilh
9	CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS TYROSSAIS	Mme le Maire
10	CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 1 ^{ère} CLASSE	Mme le Maire
11	CREATIONS DE POSTES (Avancements de grade)	Mme le Maire
12	REGIME INDEMNITAIRE : MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'I.S.S.	Mme le Maire
13	QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES	

1 – APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 18/12/2008

Mme MANDROUX demande que l'on rajoute à la question n° 5 relative à la modification de l'article 7 du Règlement Intérieur : « la garantie de pouvoir évoquer certains points en questions diverses au Conseil Municipal » Ce à quoi **Mme le MAIRE** répond « lui assurer pouvoir le faire à condition que la question soit transmise 48 H au moins avant la séance du Conseil ».

Ces deux remarques seront donc rajoutées sur le procès-verbal et chacun des élus recevra un exemplaire de la page 3 modifiée en conséquence.

Petite observation : **M. GOYHENECHÉ** s'est rendu compte après coup que la date du 19 mars faisait polémique auprès des associations d'anciens combattants ; il ne faut pas que cela remette en cause la date du 5 décembre.

Mme le MAIRE lui répond qu'elle a reçu une délégation d'anciens combattants pour clarifier la situation. Suite à une mauvaise interprétation de l'article paru dans Sud-Ouest, ils avaient pu penser que cela remettait en cause la cérémonie commémorative qu'ils organisent à la date du 5 décembre alors qu'il n'en est nullement question.

A la suite de quoi, le procès-verbal du 18/12/2008 est approuvé à l'unanimité.

2 - DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER. Rapporteur : Mme le MAIRE

Le rapporteur expose que M. Gérard LOISEL, Conseiller Municipal, a fait part en date du 22 décembre 2008, de son souhait de ne plus faire partie du Conseil Municipal.

En application de l'article L.270-1 du Code Electoral, il convient de le remplacer par le candidat de la liste « Renouveau Tyrossais » venant immédiatement après le dernier élu de cette liste.

En conséquence, Mme Catherine BERGFELD, née COMBEAU le 23 août 1968, demeurant 2 rue des Arènes à ST VINCENT DE TYROSSE, exerçant la profession de Conseillère en formation, sera installée dans les fonctions de conseiller municipal.

Après avoir écouté Mme le Maire en son exposé, le Conseil Municipal prend acte de la démission volontaire de M. Gérard LOISEL.

Mme le Maire installe ensuite Mme Catherine BERGFELD, née le 23/08/1968 à CAGNES SUR MER (06), exerçant la profession de Conseillère en formation, domiciliée 2 rue des Arènes à Saint Vincent de Tyrosse, dans la fonction de conseillère municipale de Saint Vincent de Tyrosse et lui souhaite la bienvenue.

Mme Catherine BERGFELD siègera dans la commission « Action sociale – Solidarité » et au Conseil d'Administration du CCAS.

M. François MATHIO siègera, à la place de M. Gérard LOISEL, dans la commission « Environnement- Patrimoine- Développement Durable-Forêts-Bâtiments communaux », ainsi qu'à la Commission Appel d'Offres et à la Commission Délégation de Service Public des Arènes, en tant que membre titulaire, et Mme Catherine BERGFELD sera sa suppléante dans ces deux commissions.

M. MATHIO remercie M. LOISEL pour le travail fourni et lui souhaite beaucoup de réussite dans la mission prise dans le soutien aux malades d'Alzheimer.

Puis il remercie Mme BERGFELD d'avoir accepté de prendre la succession, en dépit de ses contraintes professionnelles et familiales, ce qui prouve son attachement aux tyrossais et à ST VINCENT DE TYROSSE.

Mme le MAIRE saisit la balle au bond, pour remercier les élus de leur investissement au quotidien, ce qui rend régulièrement leurs journées passablement longues et chargées.

3 - BILAN DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES EN 2008. Rapporteur : Mme Martine TARRICQ

Le rapporteur expose que l'article L.2241-2 du CGCT précise qu'un état des cessions et des acquisitions effectuées dans l'année doit être annexé au Compte Administratif et doit faire l'objet d'une délibération.

La date du transfert de propriété à prendre en compte est celle de l'échange des consentements sur la chose et sur le prix, même si la signature de l'acte authentique intervient l'année suivante ou pas du tout.

Sont donc concernées toutes les cessions de terrains et les acquisitions pour lesquelles le Conseil Municipal a délibéré en 2008 :

BILAN DES CESSIONS

Date DCM	Objet de la vente	Lieu	Acquéreur	Surface	Montant TTC
13/02/08	AS n°12p	Burry	Mme Agnès NOGUES	1 585 m ²	31 700 €
23/06/08	BK n° 31	Av.de la Gare	MACS (LANDES FONCIER)	2 254 m ²	500 000 €
01/10/08 (1)	Parcelle 2-4-1 Parcelle 2-4-2 Parcelle 2-4-3	ZA-ZI Extension Casablanca	M. Samuel MORICHERE M. Pierre LABRUQUERE M. Régis GELEZ	941 m ² 942 m ² 941 m ²	33 970,10 € 34 006,20 € 33 970,10 €
01/10/08	AE n° 11p	Lieu dit « Ladebat »	M. CASTAIGNEDE	1 690 m ²	300 €
01/10/08	AK n° 216	Rue du Ruisseau	Mme CLERC	859 m ²	38 000 €
19/11/08	AO n° 65	Parcelle dite « Pascal Duprat »	Communauté de Communes MACS	4 932 m ²	1 € symbolique

(1) Le 09/10/2006 le CM approuvait la vente du lot n° 2-4 (4 443 m²) au Syndicat Mixte du Pays Tyrossais, pour le compte de DERENID qui a renoncé à son projet en décembre 2007. Cette parcelle est donc redevenue disponible et il a été procédé à un redécoupage pour la vendre à 3 artisans locaux.

BILAN DES ACQUISITIONS

Date DCM	Objet de l'acquisition	Lieu	Vendeur	Surface	Montant T.T.C.
13/02/08	AD23p AD3 AD279 AD281 AD278 AD276 AD35	Grand Tourren	Melle Françoise et M. Jacques LESCOUZERES	27 669 m ²	31 000 €
27/05/08	BK n° 131	21 rue Plaisance	M. Mme Pierre LASSERRE	340 m ²	130 000 €
23/06/08	BK n° 31	Av.de la Gare	SCI SOTYRIM	2 254 m ²	500 000 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le bilan des cessions et acquisitions de biens immobiliers pour 2008,
- précise que ce bilan sera annexé au Compte Administratif 2008 de la Ville de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

4 - DECISIONS PRISES EN 2008 PAR Mme le MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T. Rapporteur : M. Serge LESBATS

Le rapporteur présente le récapitulatif des décisions prises par Mme le Maire en 2008 en application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. :

Date Décision	Objet
20/02/2008	Loyer appartement 6 rue de Campan à M. Mathieu LADEBAT
03/04/2008	Loyer appartement rue de Mounsempe - Espace enfants - à M. Eric JOUDIOUX
03/04/2008	Loyer appartement 7 Hameau de Lucatet à M. Gilles BATS/Melle Mélanie HONTEBEYRIE

08/08/2008	Modification du prêt DEXIA Crédit Local de 284 129,33 €
24/11/2008	Emprunt auprès du Crédit Agricole de 1 095 000 € sur 20 ans pour la construction du Groupe scolaire de Châlons
16/12/2008	Emprunt auprès de la CDC de 500 000 € sur 15 ans

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

5 - RAPPORT SUR L'ETAT DES MARCHES PUBLICS SOLDES OU EN COURS D'EXECUTION ANNEE 2008. Rapporteur : Mme Martine TARRICQ

Le rapporteur expose que l'arrêté ministériel du 26 décembre 2007, pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics, précise que les marchés conclus l'année précédente font l'objet d'un rapport récapitulatif, communiqué à l'assemblée délibérante, au cours du premier trimestre de chaque année :

MARCHES	OBJET	Date notif	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
MARCHES DE TRAVAUX				
de 20 000 € HT à 49 999,99 € HT	Construction bâtiment à structure métallique	26/02/2008	CASSIEDE 40465 Laluque	32 274,00 €
	Chaufferie Ecole Maternelle 2ème tranche	24/04/2008	GUELIN 40465 Pontonx/Adour	26 813,46 €
	Travaux voirie ZAZI extension Casablanca	13/10/2008	LAFITTE 40230 St G de Marenne	36 871,00 €
	GS Châlons : Lot 9	03/10/2008	MORLAES 40100 Dax	42 485,88 €
	GS Châlons : Lot 11	03/10/2008	ESSOR 64600 Anglet	23 647,40 €
de 90 000 € HT à 132 999,99 € HT	GS Châlons : Lot 4	03/10/2008	GD ETANCHEITE 40440 Ondres	120 498,06 €
	GS Châlons : Lot 6	03/10/2008	SOGEME 40180 Saubusse	119 783,14 €
	GS Châlons : Lot 7	03/10/2008	BUBOLA 40 Labastide d'Armagnac	103 574,30 €
	GS Châlons : Lot 8	03/10/2008	LAPEGUE 40100 Dax	110 703,82 €
de 133 000 € HT à 205 999,99 € HT	GS Châlons : Lot 10	03/10/2008	SEEBA 40800 Aire/Adour	152 628,53 €
de 206 000 € HT à 999 999,99 € HT	GS Châlons : Lot 1	03/10/2008	LAFITTE 40230 St G de Marenne	625 292,20 €
	GS Châlons : Lot 2	03/10/2008	SEG FAYAT 64100 Bayonne	656 183,91 €
	GS Châlons : Lot 3	03/10/2008	LAMARQUE 40500 Montgaillard	578 485,00 €
	GS Châlons : Lot 5	10/10/2008	ARCOUET 64600 Anglet	225 495,57 €
	GS Châlons : Lot 12	10/10/2008	BENNINGER 40000 Mont de Marsan	455 232,42 €
	GS Châlons : Lot 13	10/10/2008	L'AMI DES JARDINS 64300 Orthez	223 925,85 €
MARCHES DE FOURNITURES				
de 4 000 € HT à 19 999,99 € HT	1 Tondobroyeur horizontal	11/06/2008	ADOUR MOTOC.40180 Narrosse	4 610,00 €
	1 Tondeuse rotative autoportée	11/06/2008	AGRIVISION 64100 Bayonne	7 705,00 €
	1 Tondeuse rotative autoportée			
	à coupe frontale	11/06/2008	GASSUAN 40220 Tarnos	8 800,00 €
	1 Fourgonnette	11/06/2008	GAUYAT 40230 St Vt de Tyrosse	9 594,00 €
	1 Camion benne	11/06/2008	ARPOULET 47200 Marmande	17 300,00 €
	Fournitures scolaires	11/06/2008	PICHON 42353 La Talaudière	19 047,28 €
	Matériels et produits d'entretien	13/06/2008	ESSOR 64600 Anglet	11 294,02 €

de 20 000 € HT à 49 999,99 € HT	1 Tracteur agricole	11/06/2008	GASSUAN 40220 Tarnos	29 000,00 €
MARCHES DE SERVICES				
de 4 000 € HT à 19 999,99 € HT	Mission Contrôle technique Groupe scolaire Châlons	24/04/2008	SOCOTEC 64600 Anglet	8 800,00 €
	Bulletin municipal Tyros'Infos	01/10/2008	CARACTERES 40990 St Paul les Dax	11 000,00 €
	Entretien chauffage Ville	07/10/2008	GSAV 40465 Pontonx/Adour	4 960,00 €
	Conception hébergement site Internet	13/10/2008	SYSTONIC 33600 Pessac	8 465,00 €
	Assurance tous risques chantier Groupe scolaire Châlons	18/11/2008	SMABTP 64100 Bayonne	7 442,40 €
de 20 000 € HT à 49 999,99 € HT	Location balayeuse aspiratrice de voirie	11/06/2008	LAFOURCADE 40150 Hossegor	25 060,00 €
	Assurance dommages ouvrage Groupe scolaire Châlons	18/11/2008	SMABTP 64100 Bayonne	30 550,71 €
de 50 000 € HT à 89 999,99 € HT	Assurances personnel CNRACL	30/12/2008	CNP 75716 Paris	63 822,45 €
de 206 000 € HT à 999 999,99 € HT	Maîtrise d'œuvre Groupe scolaire Châlons	26/03/2008	SCM ERSOL - M. PUISSANT	389 799,16 €

Après avoir écouté Mme TARRICQ, Adjointe aux Finances, en son exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le rapport concernant l'état des marchés publics soldés ou en cours d'exécution au 31 décembre 2008,
- précise que ce rapport sera annexé au Compte Administratif 2008 de la Ville de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.

6 - DESIGNATION DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES ARENES MUNICIPALES 2009-2011. Rapporteur : Mme le MAIRE

Le rapporteur rappelle que le 1^{er} octobre 2008, le Conseil Municipal approuvait à l'unanimité le renouvellement de la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation des arènes, et le dossier de consultation relatif à cet affermage.

Un avis d'appel à candidatures est lancée à travers un journal d'annonces légales (Sud-Ouest du 14/10/2008) et une publication spécialisée correspondant au secteur économique concerné (Semana Grande du 13/10/2008). Cette publicité légale est confortée par une diffusion de la consultation en Espagne à travers les supports d'information que sont les revues Aplausos et 6 Toros 6, et les sites Internet Mundotoro.com et Burladero.com.

5 candidatures sont parvenues en temps et en heure, soit avant le 17 novembre 2008 à 17 H (date limite de réception). Par ordre d'arrivée, celles de CALTOROS, CIRCUITOS TAURINOS, LEVANTE ESPECTACULOS, RUEDOS BRAVOS et SERVICIOS TAURINOS DEL DUERO.

Examinées le 20/11/2008 par la Commission Spécifique de délégation de Service Public aidée du Percepteur, elles sont toutes jugées recevables au regard des conditions de participation définies dans l'avis d'appel public à concurrence. Une de ces sociétés est en cours de constitution. Dès lors, conformément à la réglementation et à la jurisprudence, les capacités et les références du candidat sont appréciées dans la personne des futurs associés et au vu des garanties professionnelles réunies en son sein.

Les 5 candidats sont donc habilités à concourir par la Commission et ils se voient adresser le document de consultation qui leur permettra de remettre leur offre, la date limite de dépôt étant fixée au mardi 16 décembre 2008 à 17 H.

A noter que l'annexe au document de consultation définissant les prescriptions à respecter en matière taurine, notamment de donner priorité au caractère « torista » dans la confection des cartels, est approuvé à l'unanimité par la Commission Taurine Extra Municipale réunie le 13/11/2008. La Commission spécifique de délégation de service public se réunit le 16/12/2008 pour prendre connaissance des 5 offres reçues et commencer à procéder à leur examen comparatif au regard de la

grille d'analyse communément définie, soit les critères suivants :

- respect du cahier des charges,
- élevages proposés,
- cartels possibles,
- politique tarifaire,
- redevance,
- fiabilité et références de la société et, ou de ses actionnaires,
- moyens humains mobilisables,
- politique de communication,
- promotion de la Ville,
- originalité ou caractère innovant de l'offre, les « plus ».

A ce stade de la procédure, Mme le Maire propose à la Commission d'auditionner les 5 candidats pour leur permettre de mieux expliciter leur proposition et de convier les membres de la Commission Taurine extra-municipale à y assister. Les entretiens se déroulent le mercredi 7 janvier, chaque candidat disposant d'une heure pour présenter son projet et répondre aux questions de la Commission.

Le 12 janvier, Mme le Maire réunit la Commission Taurine et invite chacun de ses membres, à titre purement consultatif, à faire part de son avis sur l'aspect purement taurin de chacune des propositions, cette démarche ayant pour but d'apporter aux élus un éclairage technique émanant de personnes « qualifiées ».

Enfin, le 23 janvier, après discussion et confrontation des points de vue, les membres de la Commission de délégation de service public font individuellement part à Mme le Maire de leur classement des offres formulées par les 5 candidats :

- l'ordre,
- Robert PILES (LEVANTE ESPECTACULOS) obtient le plus de suffrages, précédant dans
 - Jose Maria GARZON (RUEDOS BRAVOS),
 - Carlos ZUÑIGA (CIRCUITOS TAURINOS),
 - Vicente ZABALA DE LA SERNA et Ignacio « MATILLA » (SERVICIOS TAURINOS DEL DUERO)
 - Pierre-Henri CALLET (CALTOROS).

Se conformant à l'avis et au classement formulés par la Commission, Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante de désigner la Société LEVANTE ESPECTACULOS (M. Robert PILES) comme délégataire de service public chargé de l'exploitation des arènes de ST VINCENT DE TYROSSE pour les 3 prochaines années.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 3 abstentions du groupe Tyrosse pour tous :

- approuve la désignation de la Société LEVANTE ESPECTACULOS (Administrateur : M. Robert PILES) comme délégataire de service public chargé de l'exploitation par affermage des arènes municipales pour les 3 années à venir,
- autorise Mme le Maire à signer le contrat de délégation avec ladite société.

7 – ACQUISITION AMIABLE D'IMMEUBLE. Rapporteur : Mme Labertit

Le terrain sur lequel est implantée l'ancienne maison d'habitation de garde-barrière sise au bout de la rue des Pyrénées, face au cimetière du Bardot, cadastrée section BK n° 157 pour une contenance de 1 757 m², a été, au regard de sa situation géographique, inscrit au PLU en emplacement réservé pour la réalisation d'un pôle multi-modal de transports.

Par ailleurs, cette parcelle apparaît stratégique dans le cadre de l'étude « projet urbain » que la Ville mènera conjointement avec l'ADACL et l'EPFL (cf. délibération du 01/10/2008).

Cette propriété appartenait, de leur vivant, à M. François LACLAU et son épouse.

La Ville s'est mise en relation avec leurs enfants, héritiers successoraux, en vue d'acquérir ce bien.

Le Service des Domaines en a estimé la valeur vénale entre 150 000 et 170 000 € et un accord de vente amiable à 170 000 € a pu être trouvé avec les héritiers.

La Ville a la possibilité de déléguer l'acquisition de ce bien à l'Etablissement Public Foncier « Landes Foncier », lequel peut assurer le portage foncier et financier selon les modalités suivantes :

- portage foncier et financier sur 15 ans à compter du jour de la signature de l'acte authentique par l'EPFL, ce bien revêtant une importance stratégique pour la constitution éventuelle d'un pôle multi-modal de transport ;
- usage du bien : la collectivité s'engage à ne pas le louer et ne pas entreprendre de travaux sans y avoir été autorisé, par convention préalable, par Landes Foncier ;
- détermination du prix de revente : prix d'acquisition du bien + frais issus de l'acquisition (acte, géomètre, notaire...) - subvention éventuelle issue du fonds de minoration ;
- paiement : progressif sur les 15 années

La Commission Urbanisme, consultée les 30/09/2008 et 08/12/2008 sur cette opération, a donné un avis favorable.

Après avoir entendu le rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour l'acquisition amiable de l'habitation sise au bout de la rue des Pyrénées, cadastrée section BK n° 157, appartenant aux héritiers de M. et Mme François LACLAU, pour la réalisation d'un pôle multi-modal de transports,
- approuve de déléguer le portage foncier et financier de cette opération à l'EPFL « Landes Foncier » dans les conditions sus-définies.

8 - ADHESION DE LA COMMUNE D'ANGRESSE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CASTETS AU SYNDICAT MIXTE DU CHENIL DE BIREPOULET DE CAPBRETON. Rapporteur : Mme Mireille DUPRUILH

Le rapporteur expose que la commune d'ANGRESSE et la Communauté de Communes du Canton de CASTETS ont sollicité leur adhésion au Syndicat Mixte du Chenil de BIREPOULET de CAPBRETON, qui a statué favorablement sur ces demandes en Conseil syndical du 14 Novembre 2008.

A la suite de quoi, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'adhésion de la commune d'ANGRESSE et de la Communauté de Communes du canton de CASTETS au Syndicat Mixte du Chenil de Birepoulet de CAPBRETON.

9 - CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS TYROSSAIS. Rapporteur : Mme le MAIRE

Le rapporteur expose que la Commission Départementale de l'Action Touristique, dans sa séance du 02/12/2008, a émis un avis favorable au classement de l'Office de Tourisme du Pays Tyrossais en catégorie « 1 étoile ». Il s'agit d'un renouvellement de classement puisque l'Office de Tourisme avait déjà été classé dans cette catégorie il y a 5 ans.

Cela suppose une délibération des 12 conseils municipaux dont dépend cet établissement. Après avoir écouté l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le classement de l'Office de Tourisme du Pays Tyrossais en catégorie « 1 étoile ».

10 - CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} CLASSE. Rapporteur : Mme le MAIRE

Le rapporteur expose qu'un agent communal, actuellement Adjoint technique de 2^{ème} classe, vient de satisfaire aux épreuves du concours du grade supérieur d'Adjoint technique de 1^{ère} classe.

Afin de pouvoir le nommer sur ce grade, il convient de créer le poste correspondant au sein du tableau des effectifs.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de transformer, à compter du 1^{er} avril 2009, le poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet en poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe (échelle 4 de rémunération) à temps complet,
- charge Madame le Maire de prendre l'arrêté correspondant.

11 - CREATIONS DE POSTES (AVANCEMENTS DE GRADE) Rapporteur : Mme le MAIRE

Le rapporteur expose que certains agents communaux remplissent les conditions d'ancienneté nécessaires pour pouvoir avancer de grade ; ils ont donc été inscrits à cet effet sur le tableau d'avancement annuel.

Conformément à la délibération du 29 août 2007 qui a instauré un ratio de promus-promouvables équivalent à 100%, et sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire compétente, tous les agents inscrits sur le tableau d'avancement sont susceptibles d'être nommés sur le grade supérieur.

Il convient donc de créer les postes correspondant aux grades d'avancement suivants :

- 4 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet en 4 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (échelle 6 de rémunération) à temps complet.
La date d'effet est fixée au 1^{er} avril 2009 pour deux postes et au 1^{er} juillet 2009 pour les deux autres postes.
- 3 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet en 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (échelle 5 de rémunération) à temps complet.
La date d'effet est fixée au 1^{er} avril 2009 pour un poste et au 1^{er} septembre 2009 pour les deux autres postes.
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet en 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe (échelle 4 de rémunération) à temps complet.
La date d'effet est fixée au 1^{er} juin 2009.
- 1 poste de gardien de police municipale à temps complet en un poste de brigadier de police (échelle 5 de rémunération) à temps complet.
La date d'effet est fixée au 1^{er} avril 2009.

Après avoir écouté Mme le Maire en son exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de transformer les postes comme indiqué ci-dessus,
- charge Madame le Maire de prendre les arrêtés correspondants.

12 - REGIME INDEMNITAIRE : MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE. Rapporteur : Mme le MAIRE

Le rapporteur expose qu'un décret du 10 décembre 2008 a modifié les conditions d'attribution de l'Indemnité Spécifique de Service, prime uniquement servie aux Ingénieurs, Techniciens et Contrôleurs de Travaux territoriaux.

En particulier, elle modifie le taux de coefficient du grade de Technicien supérieur pour le faire passer de 10.5 à 11.5. La formule de calcul de l'indemnité pour les techniciens (au nombre de 3 sur la collectivité de Saint-Vincent-de-Tyrosse) sera ainsi déterminée : 356.53 (base) x 11.5 (coefficient multiplicateur) x 0.90 (coefficient d'affectation géographique)

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des conditions d'attribution de l'Indemnité Spécifique de Service versée aux 3 techniciens de la collectivité,

13- INFORMATIONS DIVERSES

A - BILAN TEMPETE DU 24/01/2009 :

- Mise en place d'une « cellule d'urgence » en Mairie dès le samedi matin
- Accueil – renseignements d'administrés
- Réponses téléphoniques : 2 agents affectés exclusivement à cela depuis le dimanche matin (sur ligne cinéma 05.58.77.44.40)

- Intervention des personnels des services techniques dès le samedi matin pour dégagement des voies communales – 17 agents mobilisés
- Nombre de personnes accueillies le samedi et le dimanche : très important mais difficile à évaluer

- Lundi 26/01 :

Ouverture Mairie non-stop de 8 H 30 à 19 H

2 agents exclusivement chargés des renseignements téléphoniques aux administrés. Traitement de plus de 1000 appels

- + 2 agents (+ élus et bénévoles) à l'accueil physique
- + tournée de visites assurée, après quadrillage des secteurs de la Ville privés d'électricité, par 7 binômes (agents et élus) pour identification des besoins, des urgences et réconfort
- + centralisation et coordination pour dépannages St Vincent de Tyrosse et secours
- + portage des repas à domicile
- + ouverture du restaurant municipal avec délivrance de repas gratuits midi et soir
- + ouverture des salles de Burry, de Cla de Lüe, du Stade Municipal pour douches,
- + récupération, branchement et stockage de congélateurs (dès obtention de groupes électrogènes)

- Mardi 27/01 :

Journée « noire ». Pas de liaison téléphonique jusqu'à 18 H

Reconduction du dispositif de la veille. Accueil physique Mairie 8 H 30 à 19 H

- Mercredi 28/01 :

Rétablissement lignes téléphoniques et courant sur les ¾ de la Ville

Ciblage des quartiers encore dans le noir en opération de porte à porte pour nouveau recensement des besoins.

Toujours 2 agents sur renseignements téléphoniques : environ 750 appels

- Jeudi 29/01 :

Seuls quelques points noirs subsistent

Malgré la journée de grève (95 % ou + des effectifs des services administratifs en grève), les personnels et les élus, compte tenu des circonstances, assurent un accueil physique et téléphonique toute la journée.

- Nombre d'appels téléphoniques traités (en relation directe avec la tempête) : aux environs de 2000 (ou +) (entre 1000 et 1500 les dimanche et lundi – 750 le mercredi...)

- Nombre de personnes accueillies en Mairie : inquantifiable mais très important

- Interventions des S.T. pour dégagement de voies, réparations des toitures, élagages, mises en sécurité, ramassage, nettoyage de la Ville...

- Repas portés à domicile : plus de 100

- Repas gratuits servis au restaurant municipal : 190 à 200

- Accueil de personnes « vulnérables » à l'EHPAD

- Estimation du montant des dégâts aux bâtiments communaux : (biens assurés) : plus de 35 000 €. Bâtiments principalement touchés : CTM, Eglise, Ecole des Arènes, Stade municipal

- Dégâts nombreux sur forêt communale : environ 15 % de destruction

- Beaucoup de remplacement de tuiles sur EHPAD, CLSH, Espace Enfants, Ecole Maternelle, Lucatet

- Heures supplémentaires effectuées spontanément par les personnels municipaux (hors encadrement) :

. Services techniques : 175 H

. Services administratifs : 60 H

. Restaurant municipal : 20 H

. Police municipale : 50 H

Soit 305 H

La Communauté de Communes MACS avait également mobilisée 15 personnes.

Mme le MAIRE remercie tout le personnel de son concours spontané, l'amabilité et la chaleur humaine dont il a su faire preuve ; les équipes ERDF et son représentant local, M. TERRADE, la gendarmerie, les pompiers, la Croix-Rouge, la Protection Civile, MACS et l'équipe dirigée par William CANTEL, la Lyonnaise des Eaux, le SIBVA, le Syndicat de Rivière Bourret-Boudigau.

Un grand merci aux tyrossais qui sont venus offrir leurs services en Mairie (main d'œuvre, matériel, accueil, hébergement...). C'est dans ces moments-là que l'on s'aperçoit que la fraternité et la solidarité s'expriment très naturellement.

Dans cette dure épreuve, il faut bien avouer que TYROSSE a été une des communes les moins sinistrées, comparativement à d'autres communes du département.

Puis **Mme le MAIRE** fait lecture à l'assemblée de la motion votée unanimement par les Maires des Communes des Landes réunis le 02/02/2009. (cf. Annexe 1)

M. DEGERT regrette que certains commerçants tyrossais, gardant leurs commerces fermés le samedi alors que des besoins se faisaient jour (matériel, services à la personne...) n'aient pas fait preuve de la même responsabilité et de la même solidarité.

B - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL pour solliciter le bénéfice anticipé du FCTVA sur les investissements 2008.

Condition : investissement 2009 supérieur de 1 € mini à moyenne des investissements des 4 dernières années (1,53 millions d'euros)

Accord de principe : une délibération précise sur les investissements envisagés sera prise lors du prochain Conseil municipal

C – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PASSAGE ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC MACS THD pour canalisation de 531 mètres sur la RD 810, de la Mairie aux Arènes

Objet : travaux d'implantation puis de maintenance des ouvrages d'infrastructure de fibre noire. Autorisation du Conseil municipal pour signature par Mme le Maire. (NB : redevance à fixer)